



**Le
comité
des
âges**

**Extrait du Registre
Du Comité des AGES du Pays Trithois
SÉANCE DU 25 MARS 2024
N° 2024012**

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le

ID : 059-245900287-20240325-2024012-DE

49
S²LO

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq mars, le comité syndical du Comité des âges du pays trithois s'est réuni, Sous la présidence de Madame Isabelle CHOAIN, présidente au Comité des âges à Aulnoy lez valenciennes

Date de la 1 ^{ère} convocation :	19/03/2024
Membres en exercice :	32
Présents :	17+2pouvoirs
UNANIMITÉ	
Voix pour	
Voix contre	
Abstention(s)	

Objet :2024012 Liste des biens constituant les amortissements pris en charge par les communes adhérentes

Titulaires présents : DUEZ Marie José « Artres », DUSART Julien « Aulnoy lez valenciennes », BRUNET Joël « Famars », DAVID Chantal « Haulchin », BLONDIAUX Eric « La sentinelle », RAMEZ Damien « Maing », SEREUSE Elisabeth et DELCROIX JOLY Véronique « Petite Forêt », CHOAIN Isabelle et HAVEZ Christine « Prouvy », TRIFI Patrick « Raismes », MAJDALANI Abboud et RAOUT Michel « Rouvignies », BOHERE Raymonde « Thiant », BISIAUX Christian et GABELLE Jean Claude « Verchain Maugré »

Suppléants présents : FROMONT Denis « Artres »,

Titulaires absents/excusés : ANDRE Liliane « Artres », BENNOUI Habiba « Aulnoy lez valenciennes », PAMART Jean Baptiste « Famars », JOURNET Karl « Haulchin », HOUREZ Dominique et KERN Claudine « Hérin », HEBERT Christelle « La sentinelle », DESROUSSEAUX Chantal « Maing » procuration à RAMEZ Damien, GOURDIN Alison et HAMIEAU Maud « Monchaux sur Ecaillon », MAITTE Sarah et MANGENOT Cédric « Quérenaing », POTIER Sylvia « Raismes » pouvoir donné à TRIFI Patrick, PREVOST Martine « Thiant », SAVARY Dominique et YAHIAOUI Malika « Trith Saint Léger »

Secrétaire de séance : BOHERE Raymonde

Madame la Présidente RAPPELLE que l'article 9 des statuts du SIVU « Comité des âges du Pays Trithois » prévoit que les communes adhérentes participent au financement de la dotation aux amortissements à hauteur de 50% dont :

- 25% répartis en fonction du nombre d'habitants de chaque commune adhérente
- 25% répartis en fonction du potentiel financier de chaque commune adhérente

Madame la Présidente PRÉCISE que cette définition n'est plus suffisamment explicite et propose de détailler les équipements concernés par cette disposition statutaire. Elle indique que cette liste est constituée par des travaux ou biens acquis avant 2000 et en communique le détail :

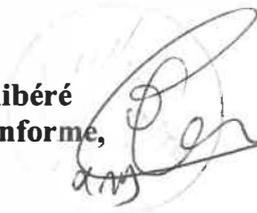
Numero Inventaire	Valeur Brute	Duree	Annuité 2024	Cpte	
				Acquisition Code	Cpte Acquisition
19810001	290,79	30	0,00	21311	Constructions sur sol propre - Bâtiments publics
19820003	1 670,89	30	55,66	21311	Constructions sur sol propre - Bâtiments publics
19850001	2 728,51	30	90,97	21311	Constructions sur sol propre - Bâtiments publics
19870001	575,68	20	0,00	21311	Constructions sur sol propre - Bâtiments publics
19880002	22 600,57	50	452,01	2181	Installations générales, agencements, aménagements divers
19890001	6 796,00	50	135,92	2181	Installations générales, agencements, aménagements divers
19900002	100 050,44	50	2 001,01	2181	Installations générales, agencements, aménagements divers
19910002	12 653,31	50	253,42	2181	Installations générales, agencements, aménagements divers
19910003	17 004,93	50	340,10	2181	Installations générales, agencements, aménagements divers
19920001	120 986,73	50	2 419,73	2181	Installations générales, agencements, aménagements divers
19920002	37 565,40	50	751,31	2181	Installations générales, agencements, aménagements divers
19930001	64 119,40	50	1 282,39	2181	Installations générales, agencements, aménagements divers
19950001	2 316,20	50	46,32	2181	Installations générales, agencements, aménagements divers
19980001	6 302,50	50	126,05	2181	Installations générales, agencements, aménagements divers
			7 954,89		

**Le Comité Syndical,
Où l'exposé de Madame la Présidente
Et après en avoir délibéré,**

ARRÊTE la liste des biens constituant les amortissements pris en charge par les communes adhérentes au titre de l'article 9 des statuts du SIVU « Comité des âges du Pays Trithois » telle que présentée ci-dessus,

PRÉCISE que les communes de Monchaux sur Ecaillon, Petite-Forêt et Raismes sont exonérées de cette participation, compte tenu de leur intégration au périmètre du SIVU après 2000

**Ainsi fait et délibéré
Pour extrait conforme,
Signé,**



**Délibération télétransmise
en Sous-Préfecture de Valenciennes
le :**

2024012

2/2